

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3167

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 70, avant le mot :

« élargir »,

insérer le mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.